

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 004-200072304-20230406-BP202352-BF



Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 21

Absents : 5

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 2

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le trente et un mars se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès (*arrivée après la question n°2*), OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*quitte la séance après la question n°27*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mmes MATTERA Wendy, GARCIER-RICHAUD Hélène *suppléée par M. JEAN Daniel*, MM. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON BOË Fabienne*, FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*.

SECRETARE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé.

N° ordre : 19

Délibération n°2023/52

OBJET : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 « SERVICE ANNEXE MAISON DE SANTE »

Le Conseil de Communauté,

VU la présentation de ce budget aux membres de la commission des finances réunis le 15 mars 2023 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif "Service annexe Maison de Santé" 2023 :
 - Par **chapitre** au niveau des opérations financières de la **section d'investissement**
 - Par **opération** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : **112 895.00 €**

Recettes : **112 895.00 €**

Pour la section d'investissement :

Dépenses : **175 120.89 €**

Recettes : **175 120.89 €**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

